Partie réservée à RMA WATANYA

I.C.	Ordonnancement		N° du sinistre		_	Date(s) de réception du courrier
D.D		E	E		2	courrier
D			E		ω	
0.0		CP			4	

Siège social

83, avenue de l'Armée Royale - Casablanca - Maroc Tél. : 0522 31 21 63 - 0522 31 01 69 - Fax : 0522 31 38 84

SA au capital de 1.796.170,800 DH - Entreprise règle par la loi n° 17-99 portant code des assurances

www.rmawatanya.net



تصريح معالجة الأسنان Déclaration dentaire

Fait à, le, le	J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration	Montant des frais engagés : DHS	Nom et Prénom :	Renseignements concernant le malade	Adresse :	Nom et Prénom :	Renseignements concernant l'assuré(e)		Adresse:	N° de police :	Souscripteur:	N° d'affiliation	Type de déclaration O Devis
. Signature de l'assuré(e)	a présente déclaration		Lien de parenté :								Cachet du souscripteur :		Exécution

FOR- GM - 022 - Code GP 001 - Version 2015

ODF & Prothèses dentaires

Pr
Proposition
Date
Date Coefficient des travaux Honoraires
Honoraires
Cachet du praticien

Pharmacie

Date
a
te
2
Montant
ž
5
=
-
Signature et cachet
g
_
헕
=
7
0
14-
Ω
a
3
<u>e</u>
~

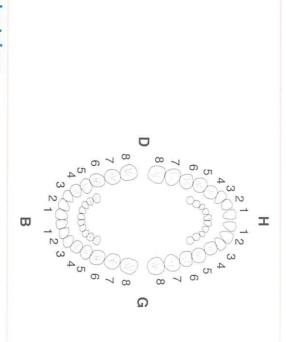
Recommandations importantes

- La déclaration doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives (ordonnances médicales, résultats des examens de radiologie etc...).
- Les prothèses dentaires sont soumises à l'accord préalable de l'assureur.
- Les extractions multiples au dessus de 5 dents, les soins spéciaux, parodontoses sont soumises à l'accord préalable de l'assureur.
- L'orthopedie donto-faciale (ODF) est prise en charge pour les enfants agés de moins de 12 ans.
- Délai de remise des pièces: toutes les pièces concernant une maladie ou un accident doivent être remises à l'assureur trois mois au plus tard après la cessation des soins.
- Toute fausse déclaration est passible des sanctions prévues par la loi n° 17-99 portant code des assurances.

Toute réclamation doit être formulée au plus tard dans un délai de deux mois.

Partie réservée au praticien

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins et leur coefficient d'après la Nomenclature Générale des Actes Professionnels.



Soins dentaires